

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3804 - JEUDI 13 AOÛT 2020

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Huawei projette d'installer son siège sur les berges du fleuve Congo



Le géant mondial des technologies de l'information et des télécommunications a obtenu des autorités congolaises un terrain d'une superficie de 6364,68 m² situé le long du port de Brazzaville, pour la construction de son siège social au Congo.

Le futur siège de la société Huawei sera bâti sur une partie du domaine appartenant à l'ex-Agence Transcongolaise des Communications et de l'ancien hôtel Cosmos, dans l'arrondissement 3 Poto-Poto. Deux décrets pris en conseil des ministres en 2017 précisent les modalités de vente de ce domaine public.

Page 16

ASSEMBLÉE NATIONALE

La nouvelle loi électorale adoptée sans l'opposition

L'Assemblée nationale a adopté hier avec amendement, sans les députés de l'opposition, la nouvelle loi électorale modifiant et complétant certaines dispositions de celle du 10 décembre 2001 en incluant

le vote anticipé des agents de la Force de l'ordre. Selon le gouvernement, ces nouvelles dispositions sont introduites pour permettre aux policiers, gendarmes et militaires de se consacrer entièrement

aux opérations de maintien de l'ordre et de sécurisation des personnes et des biens le jour du vote général.

Page 2

SANTÉ PUBLIQUE

La France apporte son expertise à la formation des gestionnaires des hôpitaux



Echange des documents entre les deux parties/Adiac

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a signé hier avec l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, un accord de partenariat d'une durée de cinq ans pour la formation des gestionnaires des établissements hospitaliers et des services de santé. Ce partenariat vise à ren-

forcer les connaissances des ressources humaines des hôpitaux généraux. Il est construit, selon le diplomate français, sur la base de la coopération qui lie les hôpitaux congolais et français et sur les réalisations mises en œuvre par l'Agence française de développement dans ce domaine.

Page 7

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

Démarrage des travaux d'aménagement des quartiers précaires

Les travaux de pavage des voiries urbaines et de construction des ouvrages d'assainissement des quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Sukissa, respectivement à Makélékélé (1^{er} arrondissement) et Ouénzé (5^e arrondissement) ont été lancés hier par le ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux, Jean-Jacques Bouya. Ils s'inscrivent dans le cadre de la première phase du projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale à hauteur de 48 milliards de francs CFA.

Page 3



Le ministre Jean Jacques Bouya donnant le coup d'envoi des travaux/Adiac

Éditorial

Terre d'École

Page 2

TERRE D'ÉCOLE

Construction du 1^{er} Campus à Kintélé

Page 16



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le budget de l'exercice 2021 fixé à 2,6 milliards FCFA

Les membres de l'institution consultative viennent de boucler, le 10 août à Brazzaville, leur première session ordinaire consacrée à la relance de l'économie nationale affectée par la crise sanitaire du coronavirus. Le budget adopté devrait permettre à cette structure d'améliorer son fonctionnement et être plus performante.

Une bonne partie du budget du Conseil économique, social et environnemental (CESE) est destinée à son fonctionnement, soit 1,66 milliard francs CFA et environ 975 millions sont prévus pour l'investissement sans plus de précisions. « Le présent projet sera transmis à date à la direction du budget pour arbitrage. Une fois pris en compte dans la prochaine loi de finances, la Commission des affaires économiques et le bureau du conseil dégageront un collectif y relatif », a indiqué le rapporteur du conseil, Louis Patrice N'Gagnon. Comme lors de l'ouverture des travaux de la session inaugurale, la présidente du CESE, Émilienne Raoul, a insisté sur le rôle de son institution dans un contexte de



Émilienne Raoul (au centre) posant avec les membres de l'institution consultative/Adiac

crise économique et sanitaire. Elle a invité les autorités du pays à tirer les leçons de la crise actuelle et à prendre des mesures permettant la transformation profonde de l'économie natio-

nale, l'amélioration des dépenses sociales et la prise en compte des défis environnementaux.

Les recommandations issues de cette session seront transmises au chef de l'État, aux présidents

du Sénat et de l'Assemblée nationale, a assuré la présidente du CESE. « Nous avons compris que face à la crise actuelle, la collaboration entre le gouvernement et le conseil s'impose. Si au préalable la question était « pourquoi nous en sommes arrivés-là », nous devons à présent nous poser la question comment faire pour résoudre les problèmes et sortir le pays de cet engrenage qui met en danger notre économie, la vie de notre population et notre environnement », a-t-elle ajouté.

Notons que pendant deux semaines, les membres du CESE, repartis dans des diverses commissions, ont échangé sur des thèmes liés au plan de relance et de stabilisation de l'économie

congolaise ; à la prise en charge des maladies chroniques et la nécessité de recourir aux médicaments génériques ; à l'employabilité des jeunes et à l'élaboration d'un plan environnemental adapté. Des débats ont aussi été organisés autour de « l'impact du coronavirus au Congo et les perspectives économiques, sociales et environnementales » animés par des membres du gouvernement, des représentants d'organismes onusiens et des administrations publiques.

Ce conclave a permis aux membres du conseil de formuler des pistes de solutions aux nombreuses questions liées aux conséquences socio-économiques de la pandémie.

Fiacre Kombo

ENSABLEMENT À MFILOU

Les victimes touchent leurs allocations financières

Le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité a amorcé, le 11 août, le paiement d'une caution locative aux populations de Mfilou dont les habitations ont été inondées ou englouties par le sable, à l'issue des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville capitale ces derniers mois.

Au total 783 foyers sinistrés sélectionnés vont bénéficier de l'aide financière accordée par le gouvernement. La subvention est attribuée aussi bien aux propriétaires des parcelles endommagées ou leurs parents qu'aux locataires. Chaque ménage déclaré victime touche depuis le 11 août deux cent quarante mille (240.000 Fcfa), équivalent de quatre mois de caution locative. La somme allouée permettra à ces sinistrés d'acquiescer de nouveaux loyers, au lieu de s'agripper dans les décombres. Dans le septième arrondissement Mfilou, quatre zones sont concernées par ces catastrophes naturelles. Il s'agit des quartiers Indzouli avec dix foyers enregistrés, It-siali (cent sept ménages détruits), Cité des 17 (trois foyers endommagés) ainsi que Ngambio à la Base, qui constitue la zone rouge de ces ensablements et inondations, totalisant à lui seul six-cent soixante-trois ménages endommagés et englouties.

« Nous sommes victimes des inondations à Mfilou. Nous sommes venus toucher nos allocations financières que le gouvernement nous avait promises. Nous lui sommes reconnaissants, mais attendons à ce qu'il traite et stabilise les érosions qui nous ont endeuillées afin que nous regagnons nos foyers respectifs », a souligné une victime, après avoir touché son allocation.

Hormis les foyers déjà recensés, deux cents autres sont classés dans les contentieux. Leurs dossiers seront traités au plus vite afin que ceux qui rempliront les critères puissent bénéficier, eux aussi, de l'appui financier de l'Etat.

Lançant le paiement, la ministre de tutelle a fait savoir que le recensement des victimes s'est fait en toute indépendance et transparence afin de permettre aux ayants droit de bénéficier de l'appui du gouvernement. « Nous avons effectué des enquêtes qui nous ont permis de recenser en toute indépendance les victimes que nous avons classées selon les catégories. Les ménages qui touchent les allocations ce jour sont ceux dont les dossiers ont été approuvés, conformément aux directives du chef de l'Etat », a indiqué la ministre des Affaires sociales et de la Solidarité, Antoinette Dinga Dzondo.

Firmin Oyé

PROJET DURQUAP

Lancement des travaux de pavage des voiries à Brazzaville

Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap), le ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux, Jean Jacques Bouya, a donné le 12 août le coup d'envoi des travaux de pavage des voiries urbaines, de construction des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales dans les quartiers Moukoundzi Ngouaka à Makélékélé et Sukissa à Ouénzé.

D'une durée de huit mois, ces travaux seront réaménagés par la société Razel sous le contrôle d'Agetp Benin. Ils concernent notamment le pavage des voiries et la construction des ouvrages d'assainissement dans les deux quartiers, à raison de 10 Km par quartier. Il s'agira également d'aménager les réseaux d'eau et d'électricité, de réhabiliter le marché domanial et deux écoles (la Sorbonne et Malonga écoute) à Moukoundzi Ngouaka.

Du côté du quartier Sukissa, il est prévu la réhabilitation du marché domanial éponyme, la construction d'un centre de santé intégré et d'un complexe sportif.

Exécuté dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, le projet Durquap est cofinancé par le gouvernement congolais et la Banque mondiale à hauteur de 80 millions de dollars soit environ 48 milliards de francs CFA. Il vise la restructuration et l'aménagement des quartiers reculés.

« En tenant compte du plan de développement urbain de Brazzaville et Pointe-Noire, on est passé en regardant un certain nombre de cri-

tères sur la précarité des quartiers. Il y a certes beaucoup de quartiers précaires mais il faut commencer par quelques-uns. Il a été donc choisi dans un premier temps vu la précarité de commencer par Moukoundzi Ngouaka et Sukissa et puis les deux autres quartiers de Pointe-Noire », a déclaré le ministre Jean Jacques Bouya. De son côté, Dieudonné Bantsimba, maire de Brazzaville a signifié que ce projet permettra de restructurer la plupart des quartiers de la capitale, de renforcer les programmes de lutte contre la pauvreté et de contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de la population urbaine pauvre. « Si hier les populations étaient confrontées à de grandes difficultés pour circuler sur ces tronçons qui se trouvent dans un état de dégradation avancée, bientôt ces souffrances passeront aux oubliettes à l'issue des travaux », a-t-il indiqué.

Et d'ajouter : « Nous sommes conscients des opportunités que vont offrir les travaux pour les réseaux d'eau et d'électricité dans ces deux

quartiers, la réhabilitation des marchés domaniaux et des écoles ».

Pour sa part, l'administrateur maire de Makélékélé, Edgard Bassoukissa, a salué cette initiative à caractère social qui selon lui changera sans nul doute l'existence physique du quartier Moukoundzi Ngouaka.

Après avoir lancé les travaux de la première phase du projet Durquap, le ministre Jean Jacques Bouya a visité le chantier de reconstruction du marché Sukissa où l'ouvrage est déjà exécuté à 15%. Il est question de construire un bâtiment plain-pied, d'une architecture simple et moderne, totalement couvert et ayant une emprise au sol de près de 3850 m². Les travaux seront exécutés en 8 mois par l'entreprise Erico sous le contrôle du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics. Ce marché sera doté de 648 tables en béton, 14 boutiques, deux boucheries, un restaurant, une bache à eau enterrée en béton de 50 mille litres, une citerne de mille litres, un réseau d'assainissement, un bloc d'infirmerie, etc.

Gloria Imelda Lossele

Compte rendu du Conseil des ministres du mardi 11 août 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le mardi 11 août 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou, président de la République, chef de l'Etat. Quatre affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi portant statut général des militaires et des gendarmes, au titre du ministère de la Défense nationale ; Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Une communication sur la mise en œuvre de la Caisse d'assurance maladie universelle, au titre du ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale ; Des nominations au titre du ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel.

I/- Ministère de la Défense nationale

Projet de loi portant statut général des militaires et des gendarmes

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a d'emblée précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 206 de la Constitution ; ce projet a également vocation à abroger l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001.

Le projet de loi traite essentiellement des droits et devoirs du militaire, du déroulement de sa carrière, de l'exercice de ses droits civils et politiques, de la prise en charge des risques professionnels militaires, de la hiérarchie militaire ainsi que des modalités de préparation du retour à la vie civile.

Au titre des droits civils et politiques, il convient de noter que le texte contient une innovation et une clarification majeures. Innovation, en ce qu'elle autorise l'exercice du culte au sein des armées, renforçant ainsi la reconnaissance de la liberté religieuse ; clarification, puisqu'elle restreint le droit du militaire de se porter candidat à une élection politique, lui interdisant de le faire tant que son lien avec le service n'est pas rompu. Cette clarification, conforme aux articles 58 alinéa 5 et 205 de la Constitution, vise à mieux protéger la vie des armées contre tout activisme politique préjudiciable à l'exercice du service, à la discipline et à la cohésion en leur sein.

D'autre part, le texte innove par la prise en compte des risques professionnels. En plus du régime des pensions et des prestations sociales, est posé le principe de l'octroi d'une indemnité réparatrice du préjudice subi, au militaire blessé en opération ou à ses ayant-droits en cas de décès en cours d'opération.

En outre, le texte crée, dans la hiérarchie, un nouveau grade charnière entre la catégorie des sous-officiers et celle des officiers subalternes, en vue de réduire la pression des personnels sous-officiers supérieurs sur la passerelle de franchissement vers la catégorie supérieure des officiers subalternes.

Le projet de loi rappelle également l'autorité de nomination aux différents grades, depuis le président de la République, chef suprême des armées jusqu'aux autres autorités habilitées.

Enfin, le projet de loi permet au militaire de préparer son retour à la vie civile, à l'issue de sa période d'engagement ou de sa mise à la retraite. Il institue pour ce faire un congé de reconversion ; ce congé est ouvert au militaire ayant accompli au moins quatre (4) ans de services militaires effectifs et donne droit à une formation

professionnelle ou un stage.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant statut général des militaires et des gendarmes. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère de la Justice et des Droits Humains, et de la Promotion des Peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 20 mars 2020 du Président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt (20) jours à compter du 31 mars 2020.

Face à la progression de cette pandémie, et après avis des experts, l'état d'urgence sanitaire initialement décrété, a été prorogé six (6) fois, par les décrets n°2020-118 du 20 avril 2020, n° 2020-128 du 9 mai 2020, n°2020-144 du 30 mai 2020, 202-154 du 19 juin 2020, 2020-196 du 8 juillet 2020 et 2020-243 du 28 juillet 2020, à chaque fois pour une nouvelle période de vingt jours, après autorisation du Parlement, et ce conformément aux lois n° 15-2020 du 20 avril 2020, n°22-2020 du 9 mai 2020, n°25-2020 du 30 mai 2020, n°31-2020 du 19 juin 2020, n°34-2020 du 8 juillet 2020 et 35-2020 du 28 juillet 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Après avis du Comité d'experts, et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il a été constaté que la Covid-19 poursuit sa progression dans notre pays. Aussi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence actuellement en vigueur, et qui arrive à terme le 18 août 2020, est jugée indispensable.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale

Communication sur la mise en œuvre de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU)

Les membres du Conseil des ministres ont suivi une communication de M. Firmin Ayessa, vice-Premier Ministre en charge de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale. Celle-ci avait pour objet de faire un rapport d'étape sur l'état d'avancement de ce dossier dont l'importance fonda-

mentale pour nos populations est absolument évidente.

Le Vice-Premier Ministre a rappelé que la réforme du système national de sécurité sociale a été impulsée dès 2001 par le Président de la République ; elle a été engagée de manière effective par l'adoption de la loi n°31-2001 du 15 juillet 2001.

Le régime d'assurance maladie, mécanisme solidaire de couverture des risques financiers liés à la maladie, a quant à lui été institué par la loi n°37-2014 du 27 juin 2014. Enfin, la loi n° 12-2015 du 31 août 2015 a créé la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU).

D'autre part, et après la mise en place d'un Comité interministériel de pilotage sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, des études ont été menées sur les éléments fondamentaux permettant de rendre opérationnelle la CAMU. Ces études ont notamment porté sur : la détermination du panier des soins de référence ; les actes médicaux à prendre en compte ainsi que leur tarification conventionnée ; les modalités de prise en charge des assurés sociaux ; la fixation des taux de cotisation ; enfin, les conditions de financement et d'équilibre du régime.

C'est dans ce contexte que les experts regroupés en une Unité de préfiguration de la CAMU ont livré els résultats de leurs travaux au Comité de pilotage le 13 juillet dernier. L'Unité de préfiguration a ainsi déterminé : les activités métiers de la CAMU ; son plan de communication ; son organisation ; son système d'information ; la stratégie de déploiement de la Caisse ; enfin, son budget.

Sur ce dernier point, le vice-Premier ministre Ayessa a précisé aux membres du Conseil des ministres les différentes hypothèses de financement du budget de la CAMU, ainsi que les contributions attendues de l'Etat, depuis sa dotation initiale jusqu'à la prise en compte de différentes taxes réservées à l'abondement de la Caisse.

Continuant son propos, le vice-Premier ministre a précisé la clé de répartition des taux de cotisation, pour la catégorie patronale, les agents de l'Etat, les travailleurs indépendants et professions libérale et les retraités, ainsi que les forfaits de contribution attendus des étudiants et des personnes vulnérables.

Le vice-Premier ministre Firmin Ayessa a ensuite énuméré les défis logistiques et financiers à relever pour envisager la mise en œuvre effective de la CAMU dans les prochains mois. Enfin, il a rappelé que l'aboutissement effectif de cette importante réforme permettra d'assurer la couverture d'au moins 70% de la population congolaise dans les deux ans qui suivront le démarrage de la Caisse

Prenant la parole, SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a rappelé aux membres du gouvernement l'importance qu'il accordait à la mise en place effective du premier palier de la Caisse d'Assurances Maladie Universelle tel que présenté au Conseil des Ministres par le Vice-Premier Ministre.

Engagement solennel pris devant le peuple et sanctifié par l'élection présidentielle de 2016, la mise en place de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle aura pour objet principal, grâce à la solidarité de l'Etat comme des plus nantis envers les plus vulnérables, de rendre accessible la santé pour tous, et notamment pour les plus faibles de nos compatriotes.

Aussi, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de trouver, avant la fin de l'année 2020, les ressources logistiques et financières nécessaires à la mise en place du premier palier de la CAMU ; c'est à ce prix que l'engagement solennel du président de la République

de répondre à cette question lancinante de l'accès universel aux soins de santé sera tenu.

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes, pour le compte du ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel.

Sont ainsi nommés :

-Directrice générale du Secteur informel : Mme Ida Lafleur Masmamba ;

Directeur général des Petites et Moyennes entreprises : M. Rudy StephenMpiere-Ngouamba Ambilla ; Directeur général de l'Agence de développement des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises : M. Lin Cloud Darius Kialoungou ; Directeur général du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises (FIGA) : M. Armel Fridolin Mbouloukoué.

Après que le Conseil des ministres avait épuisé l'examen des affaires inscrites à son ordre du jour, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a, au nom des membres du gouvernement et en son nom propre, rendu un hommage déférent à SEM. le président de la République pour sa désignation par ses pairs comme président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) à l'issue de la 17ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de notre organisation sous-régionale, tenue le 30 juillet dernier à l'initiative de SEM. Ali Bongo Ondimba, président de la République gabonaise et président en exercice sortant.

Cette Conférence ayant permis l'entrée en vigueur effective du Traité spécial qui consacre la mise en place d'une Commission et d'autres organes exécutifs de la CEEAC, les membres du Conseil des ministres se sont félicités qu'ait été confiée au président Denis Sassou N'Guesso le soin de mener à bien la délicate tâche de mise en route de la nouvelle gouvernance de l'institution sous-régionale.

C'est là le témoignage de la confiance de ses homologues de la sous-région quant à son expérience, lui qui a déjà dirigé la Communauté à deux reprises et quant à la certitude qu'il mènera à bon port cette étape fondamentale de la CEEAC vers davantage d'intégration.

Poursuivant son propos, le Premier ministre, tout en le félicitant, a réitéré au chef de l'Etat l'appui et la mobilisation pleine et entière du gouvernement derrière lui, afin de l'accompagner et de l'aider dans cette œuvre exaltante.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République, après avoir remercié les membres du gouvernement pour leur hommage, a alors levé la séance.

Commencée à 16h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h45.

Fait à Brazzaville, le 11 août 2020

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin MOUNGALLA/-



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
N°009-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20**

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) ET FINANCIER(ERE) DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, assistante administrative et financière de l'Unité de Gestion du Projet.

3. Rattaché(e) directement au Coordonnateur du projet et sous la supervision du responsable administratif et financier auquel il (elle) est rattaché(e), l'Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(ère) a pour mission d'assurer la gestion des opérations administratives et financières de l'Unité de Gestion du Projet.

4. Parmi ses principales tâches, l'Assistante administrative et financière sera chargée de :

- rédiger et/ou préparer à la signature du coordonnateur, les correspondances, rapports, mémos, circulaires, courriers électroniques et autres ;

- prendre des notes et préparer des comptes-rendus de certaines réunions, à la demande du coordonnateur ;

- enregistrer et numéroter le courrier entré des services administratifs et financiers, le

soumettre à son superviseur direct pour l'action appropriée par les unités concernées ;

- tenir à jour le classement (électronique et classique) des documents ;

- suivre l'acquisition des biens et des services ;

- appuyer les activités de promotion de l'image du projet Lisungi au niveau national et international, par le biais d'une communication courtoise et efficace avec tous ses interlocuteurs et les visiteurs ;

- en collaboration avec le RAF et l'auditeur Interne, mettre à jour les divers manuels utilisés par le superviseur et assister les missions d'audit ;

5. L'assistante administrative et financière de l'UGP sera recrutée pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

6. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :

- avoir au moins une licence professionnelle en gestion des organisations, assistant de gestion ou de direction, droit ou gestion financière ou diplôme équivalent ;

- justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience en matière de gestion administrative

et financière au sein d'une organisation ou un poste d'assistant dans un projet financé par les bailleurs de fonds ou dans une entreprise du secteur privé ;

- avoir des compétences en gestion financière et informatique de gestion ;

- avoir une parfaite maîtrise du français, de l'expression écrite et orale ;

- avoir la maîtrise des logiciels de bureautique ;

- avoir une connaissance avancée sur l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, courriers électroniques) et en gestion de base des données ;

- avoir une maîtrise du logiciel TOMPRO ou autre logiciel de comptabilité serait un atout ;

- avoir la capacité à travailler sous pression, avec un sens aigu de l'intégrité et des relations interpersonnelles ;

7. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

8. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat

possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 01 septembre 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature N°009-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(ère) de l'unité de gestion du projet » « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 12 août 2020

La Coordonnatrice a.i


Anasthasie OSSANGATSAMA

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
N°008-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20**

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT SANTE, FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, expert santé, financement basé sur la performance.

3. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet Lisungi, l'expert santé, financement basé sur la performance aura pour principales missions : (i) appuyer et suivre la mise en œuvre du programme FBP Likouala ; (ii) approuver, pour le compte de l'UGP Lisungi, les paiements en faveur des prestataires de santé ; (iii) suivre les mesures d'accompagnement en lien avec la santé prises en faveur des ménages et de la population

4. L'Expert santé financement basé sur la performance sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la can-

didat(e) devra :

- Être détenteur d'un diplôme en médecine, en santé publique ou économie de la santé ;

- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience de travail dans le Financement Basé sur la Performance dans un contexte de développement sanitaire en Afrique subsaharienne ;

- Avoir la maîtrise de la gestion axée sur les résultats appliquée sur le financement Basé sur la Performance dans les structures de santé ;

- Justifier de la participation à un cours sur le Financement Basé sur la Performance ;

- Avoir la maîtrise du processus de développement des districts sanitaires et de la participation communautaire ;

- Avoir la maîtrise des processus d'évaluation des structures de santé tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;

- Justifier d'une expérience de travail dans les projets de développement avec les agences du système des nations-unies, les Partenaires au Développement, les organisations non gouvernementales et la société civile ;

- Avoir des capacités techniques pour transmettre avec aisance les connaissances, les aptitudes appropriées pour le financement basé sur la performance ;

- Avoir la maîtrise des principaux documents d'orientation en matière de politique nationale de santé.

- Être flexible et avoir une capacité à travailler en équipe et sous pression la connaissance du français est exigée et la connaissance passive de l'anglais est souhaitée ;

- Être de bonne moralité et enthousiaste dans le travail ;

- Avoir des compétences analytiques. (Une capacité d'analyse exceptionnelle, esprit critique pour la résolution des problèmes dans des situations imprévisibles, ainsi que des compétences quantitatives en Excel pour créer et éditer des budgets complexes).

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de

travail) sont à déposer au plus tard le 01 septembre 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature N°008-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un expert santé financement basé sur la performance » ; « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 12 août 2020

La Coordonnatrice a.i


Anasthasie OSSANGATSAMA

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Casp doté de matériel informatique

Le directeur général du Centre d'application, de la statistique et de la planification (Casp), Gaspard Symphorien Mbou Likibi, a réceptionné, le 12 août à Brazzaville, le premier lot de ce matériel destiné pour l'essentiel à la formation des étudiants.



Le directeur général du Casp réceptionnant le matériel des mains du coordonnateur du Pstat. Composé d'ordinateurs, d'imprimantes, d'onduleurs, de stabilisateurs et de rallonges, ce don aidera à la formation des étudiants. L'objectif est d'outiller ces apprenants de technologies de l'information et de la communication afin de s'adapter au marché du travail, étant donné que l'Etat, premier employeur au Congo, ne recrute quasiment plus.

« Ce don, nous l'espérons, aidera le Casp à mieux mener ses missions, aider à la formation des étudiants à l'outil informatique. Ce matériel facilitera la formation des étudiants car aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication sont un atout important pour tout jeune qui veut réussir dans la vie active », a déclaré le coordonnateur du Projet de renforcement des capacités en statistiques (Pstat), Valery Patrick Alakoua. « Ce matériel nous aidera à former les étudiants capables de s'adapter au marché du travail. Aussi, ils seront en mesure de créer leur propre emploi parce que la fonction publique est véritablement saturée », s'est réjoui le directeur général du Casp.

Ce premier lot n'est que le maillon d'une chaîne qui, sans doute selon le directeur général, ne se rompra pas. Les deux entités se sont accordées à œuvrer ensemble afin de poursuivre avec la mise en œuvre des réformes entamées au sein de cet établissement. « Nous sommes venus apporter un petit soutien au Casp mais qui ne sera pas le premier. Nous espérons poursuivre cet accompagnement », a affirmé le coordonnateur du Pstat.

Pour Gaspard Symphorien Mbou Likibi, « ce don ne pourra certes pas combler le vide des attentes, parce que nous avons une soixantaine d'étudiants, mais c'est déjà un premier pas. Le besoin est énorme. Cette acquisition est une bonne chose pour nous ».

Pour rappel, le Casp avait exprimé un besoin en matériel de 70 ordinateurs. Mais avec la construction du complexe Institut national de la Statistique-Casp, qui sera entièrement équipé, cet appui ne connaîtra pas un avenir élogieux. Les travaux dudit complexe qui s'achèveront en 2021 débiteront en fin 2020. « Donc le Pstat n'aura plus l'opportunité de nous doter d'appui important », dit-il.

Soulignons que ce don est un appui de la Banque mondiale par le truchement du Projet de renforcement des capacités en statistiques. Le Pstat a pour principale mission le renforcement du système statistique national dans la production et la diffusion des statistiques opportunes et fiables, utiles pour les politiques et à la prise de décision. Dans cette optique, du matériel informatique sera également acheminé aux directions départementales de l'Institut national de la statistique.

Josiane Mambou Loukoula

CONCOURS PROFESSIONNELS DIRECTS

14.229 candidats en lice

Les épreuves écrites des concours directs d'entrée dans les écoles professionnelles ont été lancées le 11 août par le préfet du département de Brazzaville Pierre Cébert Iboko Onanga, en compagnie du directeur de cabinet du ministre en charge de l'Enseignement technique, Jean Ngakosso.

Ils sont au total 14.229 candidats repartis dans soixante-quatorze centres sur l'étendue du territoire national à affronter ces différents concours qui ouvrent les portes de la vie professionnelle. Selon des filières bien définies, ces concourants vont durant deux jours, donner le meilleur d'eux afin de décrocher une place à l'EPM, l'EPMMS, l'ENEF, l'ENBA, l'ENI ou l'ENMA.

Pierre Cébert Iboko Onanga a demandé aux différents candidats de convaincre les examinateurs à travers ce qui sera rendu dans les copies, puisque selon lui, le concours est différent d'un examen du fait qu'il obéit à un système de quota et seul les meilleurs sont admis.

« Le respect des mesures barrières est observé, tous les candidats sont déjà en train de composer dans le calme. Ce n'était pas facile d'organiser ces sessions en pleine période de la pandémie à coronavirus. Nous devons féliciter le gouvernement pour ce dynamisme. Les apprenants doivent se mettre davantage au travail. Ils doivent rendre efficacement le travail de façon à convaincre favorablement les examinateurs », a-t-il indiqué.

Les candidats ont affiché une mine sereine lors du lancement des épreuves écrites de ces concours directs. « Tout se passe bien. Je suis serein et je sais que tout ira pour le mieux », a déclaré Bibila Mfoutou Borel, l'un des candidats. Notons que Brazzaville compte 9460 candidats, Pointe-Noire 1309, Dolisie 960, Mossendjo 80, Madingou 900. Les autres candidats composent dans les centres de Kinkala, Sibiti, Djambala, Impfondo, Owando, Ewo et Ouesso.

Rude Ngoma

SANTÉ PUBLIQUE

Les gestionnaires des hôpitaux congolais bénéficieront des formations en France

La ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo a échangé, le 12 août, avec l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, les documents officialisant l'accord de partenariat pour la formation des gestionnaires des établissements hospitaliers et des services de santé.

La signature de cet accord marque le dynamisme de la coopération entre le Congo et la France, particulièrement dans le domaine de la santé. Pour une durée d'environ cinq ans, ce partenariat permettra de renforcer les capacités des ressources humaines des hôpitaux généraux, en réponse au déficit quantitatif et qualitatif en personnel et à la faible couverture en soins et service essentiels de qualité.

Ce projet est construit sur la base de la coopération qui lie les hôpitaux congolais et français ainsi que sur les réalisations mises en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) dans le secteur de la santé. Les principaux bénéficiaires sont les directeurs des hôpitaux, les cadres de l'administration hospitalière et les inspecteurs des services de santé. Ils seront formés dans divers domaines notamment la gestion des établissements et services de santé, gestion de programmes de lutte contre les endémo-épidémies, l'hygiène, la démarche qualité et la gestion des risques liés aux soins.

« L'accord sera mis en œuvre principalement à travers la formation de gestionnaires qui sera assurée en France sur financement de bourses d'études ou de stage du service de coopération. Il est déjà programmé, pour la fin de cette année 2020, la participation de trois



Echange des documents entre les deux parties.

candidats à une session de formation en management hospitalier à Paris », a expliqué l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau. De même, ce projet vise à améliorer la performance des établissements et service de santé par le biais du projet d'appui au Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en Santé publique d'Afrique centrale, financé à hauteur de trois millions d'euros par l'AFD et mis en œuvre par l'Ecole de Rennes.

Pour bien mener à terme ce projet axé sur l'appui technique et financier de la République française pour la formation initiale et continue des gestion-

naires des hôpitaux, un comité technique de suivi et évaluation sera mis en place.

Si la partie congolaise s'engage à identifier le personnel à former, la France, quant à elle, s'occupera de la formation et de subventions destinées aux bourses, missions, invitations. Notons que cette initiative date de la visite de travail à Paris, en septembre 2019, du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, qui avait exprimé la volonté de mettre en place un partenariat avec la France en vue de former les gestionnaires hospitaliers congolais de haut niveau.

Rude Ngoma

COVID-19

Les promenades en groupes de plus de trois personnes à certains endroits prohibées

La Coordination nationale de gestion de la Covid-19 a recommandé d'interdire, entre autres, les balades en groupe dans quelques espaces publics en vue de renforcer la prévention contre la pandémie.

Les voies et espaces publics où les promenades en groupe de plus de trois personnes sont interdites ne sont autres que la corniche, les alentours des stades ainsi que les plages, le long de l'océan atlantique notamment à Pointe-Noire et dans le département du Kouilou, a indiqué le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Moun-galla, donnant lecture du communiqué final de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la Covid-19 tenue le 11 août à Brazzaville.

La recommandation vient sans nul doute du fait qu'après l'annonce de la deuxième phase du déconfinement, ces endroits ont drainé des foules qui ont bravé la mesure interdisant le regroupement de plus de cinquante personnes et plusieurs mesures barrières en vigueur jusque-là. Plus de mille sportifs professionnels et amateurs se regroupaient, en effet, chaque dimanche à l'es-

planade du stade Alphonse-Mas-samba-Débat ainsi qu'aux abords du complexe sportif la Concorde à Kintélé. Une réalité favorable à la propagation de la pandémie qui du reste a atteint des proportions importantes aujourd'hui.

Par ailleurs, la Coordination nationale a recommandé d'interdire l'installation, sur la voie et espaces publics, des chapiteaux destinés à accueillir des personnes. La limitation à dix du nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée de corps d'un parent décédé en voie d'inhumation à la morgue a refait surface. Cette mesure qui avait déjà été prise par la mairie de Brazzaville, dès l'annonce de la pandémie dans le pays, n'a pas été appliquée scrupuleusement car les familles étaient partagées entre les mœurs funéraires et l'urgence sanitaire dans sa réalité contraignante pour sauver des vies. Les ministères de l'Intérieur et de la Défense ont élaboré des documents identifiant les lieux de

rassemblement et indiquant les actions qui peuvent y être menées pour faire respecter les mesures barrières : marchés domaniaux, lieux abritant les veillées mortuaires, les voies et espaces publics, les morgues municipales... », souligne le communiqué final de la réunion de la Coordination. Les salles de mariage et de fêtes sont également prises en compte. Dans la manière de faire respecter ces mesures notamment celle interdisant les promenades en groupe de plus de trois personnes aux endroits précités, il est utile d'éviter les dérapages, de mauvaises interprétations du principe que la population doit désormais assimiler.

En rappel, le point épidémiologique de Covid-19 fait état de 3745 cas positifs, 1625 guéris, 60 décès soit un taux de létalité de 1,6%. Brazzaville demeure le département le plus touché avec 2436 cas soit plus de 64% au total.

Rominique Makaya



OUANDA DÉCOUVRE ÉPISODE 3

L'HIPPOPOTAME

Chaque jeudi du 30 juillet au 3 septembre, Ouanda découvre un nouvel animal d'une des aires protégées de la République du Congo. Elle partagera ses aventures, pour que toi aussi tu découvres la beauté naturelle de ton pays.

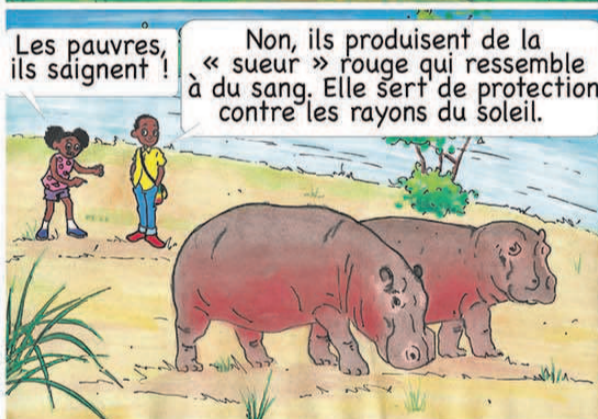
Les activités sont adaptées aux enfants de 3 à 12 ans. La participation des parents est recommandée pour les plus jeunes.

Observe bien sa large bouche, ses petites oreilles et son corps sans poils !



Ces fiches d'activités hebdomadaires sont à l'initiative de Sabine Plattner African Charities (SPAC). SPAC contribue à la protection de la nature par l'éducation et la responsabilisation des communautés. SPAC soutient le gouvernement congolais dans le cadre du projet EduConservation, de programmes pour le Développement de la Petite Enfance et de Recherches. Lors de cette pandémie de Covid-19, les enfants pourront profiter de ces fiches d'activités.

Ouanda continue son voyage dans le nouveau Parc National de Ntokou-Pikounda, au nord du Congo à la rencontre des hippopotames.



LE SAVAIS-TU ?



1 Sac = 50kg

Le poids de l'hippopotame est égal à la quantité de sacs de ciment que tu vois. Combien y en a-t-il ? Coche la bonne réponse.

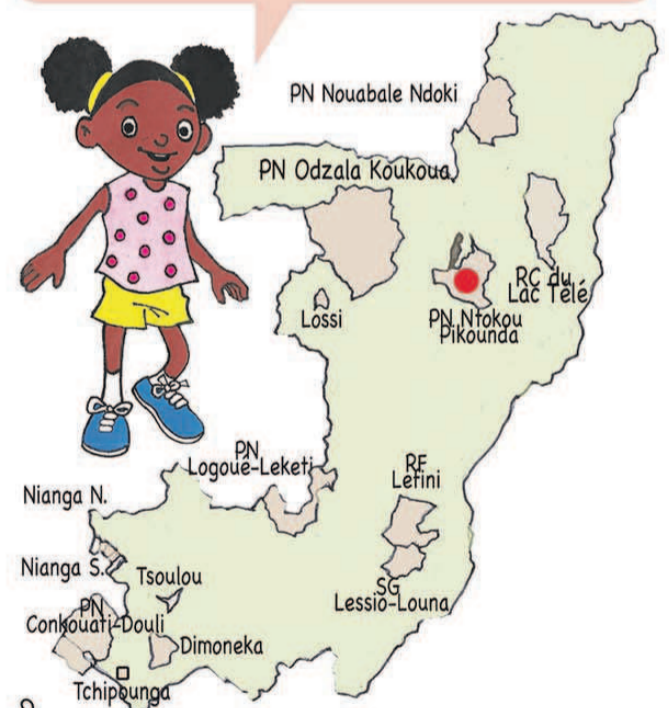
22 30 43

Multiplie le nombre de sacs par 50 kg (poids d'1 sac) pour trouver le poids d'un hippopotame.

Complète la phrase ci-dessous.

L'hippopotame est l'un des plus grands mammifères sur terre, il peut peser jusqu'à _____ kg.

Regarde le point rouge sur cette carte, c'est le Parc National de Ntokou-Pikounda, où se trouve actuellement Ouanda. Les hippopotames vivent aussi dans d'autres parcs du pays mais ils sont devenus rares. Historiquement, ils étaient présents en grand nombre dans la plupart des cours d'eau du Congo. Mais avec la chasse et le braconnage, leur nombre est aujourd'hui très réduit. Protégeons-les !



ACTIVITÉ PRATIQUE

Fabrique ton jeu de Memory, dédié aux hippopotames !

Avant de jouer, suis bien les 3 étapes suivantes :

1. À l'aide d'une paire de ciseaux, découpe les images en suivant la zone en pointillée. Tu obtiendras 8 carrés, soit 4 paires.
2. Colle chaque image sur un morceau de carton, de la même taille ou légèrement plus grand.
3. Tu es maintenant prêt à jouer, lis bien les règles du jeu.

Règles du jeu de Memory :

- Mélange les cartes et dispose les, face cachée, en rangées.
- Retourne deux cartes de ton choix. Si les deux cartes correspondent (images identiques), garde-les. Si elles ne correspondent pas, retourne-les et continue à jouer.
- Souviens-toi des cartes piochées et de leur emplacement pour gagner plus facilement le jeu.
- Le joueur qui a le plus de cartes identiques gagne la partie ! Tu peux jouer autant de fois que tu le souhaites.



À TOI LA PAROLE

Quel est l'animal le plus petit que tu as vu ? Envoie ta réponse sur WhatsApp : +242 05 656 5543 ou +242 06 579 4999.

Quelques réponses seront publiées sur les réseaux sociaux, suis-nous sur Facebook et Instagram : @EduConservation.

GESTION DES CATASTROPHES

Une enquête de terrain pour l'évaluation des dommages

Le ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga Dzondo, a échangé le 12 août, par visioconférence, avec les différents partenaires sur le projet d'évaluation post catastrophe dans les zones affectées par les inondations dans le pays.

Au total, deux cent mille personnes ont été affectées par des inondations dans les départements de la Likouala, la Cuvette, la Sangha et les Plateaux. Parmi les victimes figurent, plusieurs femmes, enfants et des personnes âgées.

A cet effet, les parties prenantes se sont réunies pour établir avec exactitude l'ampleur des dommages subis par la communauté après ces débordements d'eaux observés afin de mieux cibler les priorités d'appui au relèvement et à la préparation.

La réunion s'inscrit dans le cadre du Plan de travail annuel signé le 3 mars 2020 entre le ministère de tutelle et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) pour servir de support juridique au projet.

L'échange a permis à l'équipe chargée de l'évaluation et aux différents partenaires de fixer les objectifs de l'évaluation, la méthodologie d'un travail bien élaboré afin de recueillir des éventuelles suggestions d'amendements des termes de références de l'évaluation.

Le chargé de Programme gou-



Les participants du projet d'évaluation des impacts des inondations (Adiac)

vernance et Résilience au bureau du Programme des Nations unies pour le développement, Joseph Ikoubou, a expliqué à cette occasion que la prochaine étape concerne l'exploitation des rapports disponibles, le déploiement d'une enquête de terrain multi-acteurs de préparation ainsi que l'élaboration d'une stratégie. Le travail de terrain s'effectuera de connivence avec les autorités locales des districts affectés. Ces équipes disposeront des informations croisées qui leur

permettront de cerner l'ampleur des dommages et des pertes subies par la population et les besoins de relèvement des communautés.

Il a expliqué la différence entre la riposte dans le moyen et à long terme. Selon lui, la riposte à moyen terme consiste à établir un plan de relèvement afin d'aider les populations de tous les quatre départements affectés à se refaire. Tandis que l'approche à long terme consiste à élaborer une stratégie nationale de pré-

paration du pays à ce type de catastrophe pour prévenir les dommages.

Cette phase de lancement post catastrophe, poursuit-il, a permis au Pnud d'apporter son appui technique et financier. L'appui technique consiste à préparer cette inondation, cerner la méthodologie de l'étude et organiser la coordination de la mission portant sur l'enquête. « L'implication des autres partenaires interviendra à la fin de l'élaboration du plan de

relèvement car le but de cette séance a été de sensibiliser les autres acteurs de l'existence d'un plan de relèvement ainsi que d'une stratégie nationale de prévention des risques des catastrophes à financer », a-t-il annoncé.

La ministre Antoinette Dinga Dzondo a invité les partenaires à s'impliquer dans le processus en vue d'une amélioration fiable car le document a été mis à leur disposition.

Soulignant le besoin en financement pour arriver au bout de l'évaluation, la ministre a indiqué qu'un accent particulier sera mis sur le relèvement et la stratégie dite de prévention dans le domaine de l'éducation, l'assainissement et de l'agriculture. « Nous avons besoin de vous pour commencer le travail pour prendre tous les éléments en compte car les impacts des inondations ont été observés dans les secteurs de l'habitat, la santé, la nutrition, l'alimentation, l'assainissement, l'éducation et bien d'autres », a-t-elle déclaré.

Lydie Gisèle Oko



Union européenne

Appel à propositions ouvert

EuropeAid/169661/DD/ACT/CG

La Délégation de l'Union Européenne en République du Congo lance un appel à propositions pour l'appui à la procédure de consultation et de participation des populations autochtones et des communautés locales dans le cadre du projet de création de l'aire protégée de Messok Dja en République du Congo, financé via l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH).

Le montant indicatif global disponible pour cet appel à propositions s'élève à environ 139 millions de Francs CFA (211 850 EUR).

Le texte complet des lignes directrices à l'intention des demandeurs peut être consulté sur les sites Internet suivants :

- EuropeAid: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=RS&aofr=169661>
- Délégation de l'Union européenne : https://eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr

Date limite :

La date limite de soumission des Notes succinctes et complètes est fixée au 14/10/2020 à 17h00 (date et heure de Bruxelles). Les notes succinctes et complètes devront être soumises en ligne via PROSPECT.

Session d'Information :

Une session d'information sera organisée le 26/08/2020 à 9h00 à Brazzaville, dans un lieu qui sera communiqué ultérieurement par retour de courriel (voir ci-dessous). Elle sera ouverte au public sur inscription préalable obligatoire, dans la limite des places disponibles.

Pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse delegation-congo-brazzaville-call-for-proposals@eeas.europa.eu avant le 21/08/2020, en indiquant le nom, le prénom, la nationalité et l'adresse électronique des personnes qui y participeront ainsi que le nom de leur organisation (max. un participant par organisation, en raison de la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale nécessaires dans les circonstances actuelles).



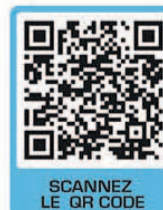
ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en **UN CLIC !**

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité



ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT



SCANNEZ LE QR CODE

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Entrez votre adresse email

VALIDER

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-NGuesso
Brazzaville - République du Congo
(+242) 05 532 01 09
info@lesdepeschesdebrazzaville.fr

ZONE CÉMAC

Création d'un mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques

Le conseil des ministres de l'Économie et des Finances qui s'est réuni par visioconférence, le 10 août, a approuvé de nouvelles mesures afin de prévenir la survenance de risques et de renforcer la résilience des pays de la sous-région.

La 35^e réunion des ministres de l'Union économique d'Afrique centrale (UEAC), un organe spécialisé de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), entend préparer la sous-région à une relance de l'économie post-Covid-19. Le règlement portant mise en place du mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques est l'une des mesures envisagées par le conseil des ministres pour préserver les pays des crises économiques et financières à venir. En effet, la crise sanitaire du coronavirus a replongé les économies de la Cémac dans la récession, entraînant la contraction du PIB de l'ordre de 4 à 6% selon les hypothèses, la détérioration des termes de l'échange, de même que les soldes budgétaires et de la balance des paiements. Les besoins de financement de la sous-région sont estimés à près de 1500 milliards francs CFA. Outre la solidarité internationale pour combler ce gap, la zone Cémac est appelée à garder le cap des réformes économiques qui consacrent notamment la diversification économique et la mobilisation accrue des recettes fiscales



Pr. Daniel Ona Ondo

intérieures.

Sur le plan social, le président de la Commission de la Cémac, Pr. Daniel Ona Ondo, a tiré la sonnette sur les conséquences dévastatrices de la pandémie de Covid-19. « Les mesures prises

pour lutter contre la pandémie ont impacté significativement les activités économiques. Le secteur informel qui a toujours joué un rôle de soupape sociale de sécurité, a été rudement éprouvé. Il s'en est suivi une

augmentation de la précarité et de la pauvreté, pour nombre de nos concitoyens », a-t-il signifié. Pr. Daniel Ona Ondo a souligné les efforts entrepris par les instances communautaires pour tirer la zone Cémac de l'ornière, notam-

ment au sein du Comité de pilotage des réformes économiques et financières (FREF-CEMAC). Lors de sa récente réunion, le 3 août dernier, le FREF-CEMAC a insisté sur l'accélération des réformes structurelles pour une croissance durable, soutenable et inclusive ; sur la consolidation de la viabilité des finances publiques et la résilience des économies face aux chocs ; sur le développement du secteur privé comme moteur de la relance économique ; sur le parachèvement de l'intégration régionale et la construction du marché commun et enfin sur l'accélération de la mise en œuvre des projets intégrateurs. À noter que la 35^e session du conseil des ministres de l'UEAC a été présidée par Ousmane Alamine Mey, ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire du Cameroun. Le conseil des ministres de l'UEAC a pour mission principale d'établir en commun les conditions d'un développement économique et social harmonieux, dans le cadre d'un marché ouvert et d'un environnement juridique approprié.

Fiacre Kombo

DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

« Comment l'argent de la diaspora peut soutenir le budget de l'État » au centre d'une réflexion

L'Association de développement de relations Nord Sud, ADRNS, analyse, au cours d'un séminaire, l'impact de l'argent de la diaspora dans ses pays d'origine respectifs. Dimitri M'Foumou-Titi, président de ADRNS et promoteur de African Valey, reprend les grandes lignes de cette réflexion menée le 8 août à Paris.

« En priorité, il faudrait transformer l'argent de la diaspora congolaise en investissement productif », rapporte Dimitri M'Foumou-Titi, par ailleurs diplômé de l'ESSEC Paris Business School. « Cette priorité a été élaborée en appui des données économiques OCDE, UA qui font état qu'en 2019 ce sont 72 Milliards \$ qui ont été envoyés par la diaspora sur le continent africain. De ce fait, pour les pays africains, l'option demeure l'investissement productif, contrairement à l'investissement non-productif qui est une somme d'argent qui ne permet pas d'accroître un volume ou une capacité de production et n'a pas pour but le développement économique », a-t-il laissé entendre.

Et de poursuivre : « Par la suite, les pays doivent définir les secteurs à cibler en priorité et, dans ce cas, recenser les initiatives sur le continent qui pourraient être accompagnées par la diaspora. Avec, par exemple, 10% des sommes envoyées par la diaspora (environ 7milliards \$), en appui avec le concept African Valley, les Etats pourraient investir dans : l'acquisition des

équipements informatiques ou matériels de production ; le développement des filières et des chaînes de valeur dans le secteur agricole pour créer des entreprises de transformations en vue de créer des emplois ; dans les infrastructures de transport, pour accompagner la transition urbaine du projet de l'Agenda 2063. Il serait judicieux de prévoir également d'investir dans le capital humain et de créer des centres de formations, des écoles, des universités et des centres de recherche ».

Dans la foulée, il estime qu'il appartient aux entrepreneurs de la diaspora de reprendre le contrôle du marché des transferts détenu jusqu'alors par les Western Union et autres parce qu'il est tout à fait indispensable de restaurer la confiance et surtout de proposer aux membres de la diaspora des services performants qui puissent faire l'unanimité. « La clé réside dans la création d'entreprises concurrentes avec une vraie proposition de valeur, qui se distingueraient de celles déjà existantes, a-t-il ajouté. Ensuite, il y a l'innovation avec les solutions de FINTECH, à savoir



Dimitri M'Foumou-Titi, président de ADRNS et promoteur de African Valey/Crédit photo Hady Photo

avec « les money transfert », les cartes à débits immédiats, même si la réglementation des marchés financiers doit accompagner ces outils ; et enfin, si c'est faisable, la possibilité pour la diaspora de

créer une banque car cela aurait plus de pertinence et d'acceptabilité.

African Valley propose que la diaspora dispose d'une crypto monnaie pour permettre d'avoir une

alternative aux sociétés existantes ; « la cryptodiaspora currency ». »

Enfin, pour terminer, « les Etats africains devraient considérer la diaspora africaine comme des agents économiques et des partenaires extérieurs de premier plan en tant qu'alliés objectifs. Cela passerait par la création d'un dispositif ou un véhicule permettant de suivre l'apport de cet argent au développement du pays : ils pourront l'inscrire au budget national. C'est l'une des pistes proposées par African Valley en mettant en place un mécanisme pour le suivi de l'apport de la diaspora et d'en faire une donnée mesurable, acceptable et fiable, en toute confiance. Dans le cadre des investissements, pour les entreprises étatiques, un produit ou un instrument financier peut également être créé. Il permettra de négocier les contrats à propos des marchés des capitaux à court, moyen ou long terme ».

Durant cet été, malgré les mesures sanitaires du moment, ADRNS en appui des experts et les membres de la communauté des Congolais de l'étranger, mèneront d'autres séminaires de réflexion.

Marie Alfred Ngoma



Prêt N° : 8588 - CG

Financement : Prêt BIRD N°8588 -CG

Maître de l'Ouvrage : Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux

Avis d'Appel d'offres (AAO) N° : CG-DURQUAP-086 BIS-TX-AON

Pays : République du Congo

Nom du Projet : Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires

(DURQuaP)

Prêt n° : 8588 - CG

Nom du marché : Travaux de réhabilitation du marché domanial de Tchiniambi 1 à Pointe-Noire

Appel d'offres : CG-DURQUAP-086 BIS-TX-AON

Date de Publication : le 18 août 2020

Date de dépôt : 17 septembre 2020

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires « DURQuaP » et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché des travaux de réhabilitation du marché domanial de Tchiniambi 1 à POINTE-NOIRE.

2. L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation du marché domanial de Tchiniambi 1 à POINTE-NOIRE, en trois (3) lots distincts.

- Lot 1 : Construction des ouvrages architecturaux
- Lot 2 : VRD et Aménagements paysagers
- Lot 3 : Installation photovoltaïque.

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de trois (3) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot.

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA.

Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé « CDco DURQuaP produit DAO » ouvert à la

Banque CREDIT DU CONGO / Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont :

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP

Banque	Agence	Compte n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	90000182786	22	CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURquaP produit DAO

auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 septembre 2020 à 10 heures locales. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessous à 11 heures, heure locale.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant équivalent à :

- Lot 1 : 30 000 000 F.CFA
- Lot 2 : 1 500 000 F.CFA
- Lot 3 : 2 000 000 F.CFA

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

9. Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai maximum de huit (8) mois calendaires (saison des pluies comprises) maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOUN'GUESSO; BP: 14 729 - Brazzaville - République du Congo.

Tél : (+ 242) 06 667 22 29 / 22 613 90 36 - Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO



Prêt N° : 8588 - CG

Financement : Prêt BIRD N°8588 - CG

Maître de l'Ouvrage : Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux

Avis d'Appel d'offres (AAO) N° : CG-DURQUAP-083 BIS-TX-AON

Pays : République du Congo
 Nom du Projet : Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires (DURQuaP)

Prêt n° : 8588 - CG

Nom du marché : Travaux de réhabilitation des établissements publics scolaires de Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU et Benjamin PAMBOU à POINTE NOIRE.

Appel d'offres : CG-DURQUAP-083 BIS-TX-AON

Date de Publication : le 18 août 2020

Date de dépôt : 18 septembre 2020.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires « DURQuaP » et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché de travaux de réhabilitation des établissements publics scolaires de Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU et Benjamin PAMBOU à POINTE NOIRE.

2. L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation des établissements publics scolaires de Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU et Benjamin PAMBOU à POINTE NOIRE, en quatre (4) lots distincts.

- Lot 1 : Réhabilitation de l'Ecole Bernard Mountou Mavoungou
- Lot 2 : Réhabilitation de l'Ecole Pambou Benjamin
- Lot 3 : Forage d'eaux de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou et Pambou Benjamin
- Lot 4 : Equipement de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou e Pambou Benjamin

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de quatre (4) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot.

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014 ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA.

Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé « CDco DURQuaP produit DAO » ouvert à la

Banque CREDIT DU CONGO/Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont :

Banque	Agence	Compté n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	90000182786	22	CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURquaP produit DAO

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 18 septembre 2020 à 10 heures locales. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessous à 11 heures, heure locale.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant équivalent de :

- Lot 1 : 38 000 000 F.CFA
- Lot 2 : 14 000 000 F.CFA
- Lot 3 : 2 000 000 F.CFA
- Lot 4 : 1 000 000 F.CFA

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées

9. Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai de maximum de huit (8) mois calendaires (saison des pluies comprises) maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 - Brazzaville - République du Congo.

Tél : (+ 242) 06 667 22 29 / 22 613 90 36 - Email : cepdurquapdgg@gmail.com

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO

SUD-KIVU

L'Unicef au chevet des personnes déplacées

Plus de quarante mille personnes dont sept mille cinq cents enfants de moins de 5 ans et plus de mille cinq cents femmes enceintes ont fui les villages des territoires d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, depuis mai, en raison de l'intensification des conflits interethniques qui ont anéanti les moyens de subsistance de milliers de personnes.

Les déplacés vivent dans des conditions difficiles manquant presque de tout. Pour soulager tant soit peu leur souffrance, l'Unicef leur est venu en aide en intervenant dans la réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires qui ont été détruites. L'Unicef et ses partenaires fournissent aussi des rations alimentaires aux populations déplacées. L'Unicef a joué un rôle clé dans la réouverture de l'hôpital de Mikenge, qui avait été déserté par le personnel médical. L'orga-

nisation a fourni quatre tonnes de kits médicaux d'urgence comprenant des médicaments, des fournitures médicales et des équipements médicaux et de stérilisation de base pour la prise en charge de vingt-mille personnes sur trois mois. L'Unicef a aussi fourni des services médicaux et de vaccination de base par le biais de cliniques mobiles à environ vingt-trois mille déplacés qui ont trouvé refuge au Mont Mitumba. L'agence onusienne joue aussi un rôle dans l'insertion des enfants

déplacés dans les familles d'accueil. Elle s'efforce à réunir ou à placer dans des familles d'accueil dix-sept enfants qui avaient été séparés de leurs parents et a distribué deux kits de récréation pour des activités d'équipe destinées à trois cents enfants à Mikenge et à Bijombo. Dans le souci d'assurer la sécurité alimentaire de ces personnes déplacées, l'Unicef et ses partenaires vont distribuer dans les prochains jours quatre tonnes de rations alimentaires d'urgence à quatre mille personnes vulnér-

ables dont les femmes enceintes et allaitantes, et les personnes âgées, ainsi que deux cents cahiers d'exercices aux enfants non scolarisés de Mikenge et Bijombo. Appel à l'intensification de l'assistance humanitaire L'Unicef appelle les partenaires humanitaires à intensifier leur intervention dans la région pour venir en aide à ces populations qui ont abandonné leurs villages à cause des conflits armés. Pour l'agence onusienne, des milliers de déplacés dans les hauts pla-

teaux du Sud-Kivu ont un besoin urgent de nourriture, d'abris, d'assistance en matière de santé et d'éducation. L'appel de l'Action humanitaire pour les enfants de l'Unicef pour la RDC est de trois cent et un millions de dollars. Au 15 juillet 2020, seuls vingt-sept millions de dollars avaient été reçus et quarante millions de dollars avaient été reportés de l'année précédente, laissant un déficit de financement de deux cent dix-neuf millions de dollars (73 %).

Blandine Lusimana

INTERVIEW

Yekima De Bel Art : « De gros manques présentés sur le ton de la dérision, avec beaucoup d'humour »

Dans Mpiak'corona, il y a les paroles mais aussi des images inédites. Imposées par la covid-19, ces carences dont parle sa chanson, « Monsieur le Président » les a rendues à sa manière dans un clip tourné en trois jours avec cent cinq acteurs, à raison de trente-cinq par jour. Même s'il invite le Kinois à laisser libre cours à son imagination au regard de la vidéo, dans cet entretien accordé au Courrier de Kinshasa, le slameur offre un menu décryptage aux mélomanes étrangers aux réalités kinoises.

Le Courrier de Kinshasa (LCK) : Plusieurs personnages interviennent dans le récit de Mpiak'corona. Le sapeur et la jeune kinoise semblent toujours accaparés par leurs occupations habituelles. On ne les sent pas si en manque que ça.



Yekima discutant des détails de la réalisation avec Claver Nakebadio et Jimmy Tissanabo (DR)

Yekima De Bel Art : Si ! Ils souffrent d'un grand manque. Le sapeur est une victime de l'extravagance, du « Je veux être vu, du m'as-tu vuisme » dans le sens où il doit être vu, c'est une nécessité qui rythme son quotidien. Quand il s'habille, ce n'est pas pour s'arrêter à faire les cent pas dans la parcelle, à la maison. Il a besoin d'être vu et apprécié dans la rue, d'y passer. Si il n'y a personne pour le voir parce qu'il ne peut pas sortir, c'est cela son manque. Il est habitué à s'habiller et s'offrir aux regards des gens dans la rue, il ne peut plus le faire à cause du coronavirus. Il est coincé à la maison avec ses sapes, c'est malheureux ! Il a tout ce qu'il faut mais ce qui lui manque, c'est d'accomplir son acte. Ceux vers qui son acte est d'ordinaire orienté, ces admirateurs qui le voient et l'ovationnent : tu es bien sapé, lui manquent. Le Mpiak'corona sévit à ce niveau-là pour lui. Quant à la jeune damoiselle, son petit kiff, ce sont les boîtes de nuit : faire des selfies dans les toilettes des boîtes de nuit. Elle est de celles qui lorsqu'elles vont au resto se filment, font des selfies. C'est la seule occasion qui leur est offerte de faire des photos sympas. Mais chez elles à la maison, on sait comment ça se passe, elles se contentent des « cabinets », toilettes et douches de fortune. Et donc, la damoiselle ne peut pour rien au monde se permettre de faire des photos alors qu'elle se lave dans un « kikoso ». C'est donc dommage ! C'est cela son manque à elle. Elle aimerait être au resto en train de s'offrir une pizza, dans un lieu public pour faire des selfies à publier sur Facebook. Pour un temps au moins, les réseaux sociaux ont soufflé un peu (rires). Le chailleur, vendeur à la sauvette, doit sortir pour chailier mais il ne peut plus le faire. Ce sont de gros manques présentés sur le ton de la

dérision, avec beaucoup d'humour.

LCK. : La vie kinoise et ses péripéties, Yekima les saisit et les partage toujours ?

YBA. : C'est tout à l'image de ce que faisait Luambo Makiadi, je brosse la vie de mes contemporains avec leurs manies quotidiennes, leur train-train vital. Donc, à l'instar de Luambo et des griots, je suis le dépositaire de l'observation de ma société, je mets des mots sur des émotions. Moi, je raconte la vie de ma société. C'est pour cela que je dis qu'il n'y a pas plus Congolais que Yekima. C'est dire que « bango ba za », ils existent avec leurs titres et tout le reste, font de la rumba, etc., mais je le pense et le dis très modestement, il n'y a pas plus congolaises que les chansons de Yekima. J'essaie de proposer le Congo au monde, le raconter dans toutes ses facettes, ses moments nec plus ultra, ses moments d'apogée et de détresse, maussades.

LCK. : Les chanteurs congolais ont une espèce de dénominateur commun. Qu'ils chantent une peine de cœur, la détresse, le bonheur ou la crise liée au corona, la danse est toujours de mise. Cette musique a toujours l'air festif. Yekima ne semble pas déroger à la règle, pourquoi donc ?

YBA. : Parce que Yekima est un Congolais ! Et donc, j'assume ! Le Congolais est ainsi fait et j'en parle

dans une chanson qui va suivre. Le Congolais est un peuple festif, chez lui, c'est tout le temps la fête et c'est beau. Dans un pays comme le nôtre qui vit ce qu'il vit, il est important de voir son peuple briser avec le sourire, de l'ambiance, tout ce qui est censé le briser, lui. Moi, je suis pour ce Congolais qui rit, qui s'évade mais aussi pour celui qui est conscient des réalités des choses et y réfléchit parce qu'il faut trouver le moyen de s'en sortir. C'est bien d'échapper à la détresse par le sourire, la joie et toutes ces évactions que l'on se crée, mais il est tout aussi important de combattre la détresse à sa source. Il faut pour cela prendre conscience de nos problèmes. Mais, pour ma part, je propose un style, l'afroslam, c'est joindre la hanche à la tête sans perdre pied. Ce n'est pas que faire danser le cerveau, mais aussi le corps, surtout le cœur avec des danses textuelles et non sexuelles. Donc, c'est normal que dans mes morceaux il y ait ce côté dansant. Et ce n'est pas grand-chose, les chansons à venir seront encore plus dansantes. Au reste, quand les chansons de Luambo comme Mario jouaient les gens rejoignaient tout de suite la piste. Pourtant en se détachant de la rythmique et en écoutant les paroles, l'on se rend compte qu'une histoire est racontée...

LCK. : On reproche souvent aux vidéos sur le pays de pêcher au niveau du décor : il montre Kinshasa ou le Congo sous des revers misérabilistes. Pensez-vous que

Mpiak'corona y échappe ?

YBA. : Tout mon combat, le fil rouge de mes chansons, c'est de caresser le peuple dans le sens de l'espoir. Mon idée est de vraiment casser le cliché misérabiliste du Congolais. C'est la raison pour laquelle il y a même la danse en dépit de toute cette précarité. Et pour rester dans le thème de la covid-19, il y a cette parcelle dont les occupants essaient de vivre, survivre à la crise et ceux qui dansent. Mon idée c'est de garder notre branding à l'instar des américains qui, eux, en dépit de tous ceux qu'ils endurent des fois de pire que nous, font un effort inouï de nous présenter que leurs bons côtés. Et même, lorsqu'ils présentent leurs côtés sombres, même alors que l'on a l'impression que c'est nu, ils nous cachent encore des choses. Mais l'on trouve cela attrayant et l'on a toujours envie d'y aller. Ils ont réussi à nous vendre leur image de marque. Quant à nous, nous fournissons le même effort pour vendre notre côté sombre. Le cliché misérabiliste qui colle à l'Afrique, ce stéréotype où le visage de l'Afrique c'est celui de la misère, la faim. Pourtant, il y a ici à Kinshasa, un peuple qui vit, se meut, bouge, se réveille. Un peuple qui prend conscience, on le voit à travers ce qui se passe dans la rue. Il se lève contre l'une ou l'autre chose qui touche même à la politique. Mon idée, dans toutes mes chansons, c'est donner à voir le bien et le beau. J'ai commencé avec une carte postale visuelle et textuelle dans Je te présente Kinshasa, pour susciter l'envie d'y venir. Kinshasa en dépit de ses péripéties est cette ville où mon nombril est enterré, moi je l'aime ce Kinshasa-ci ! J'y vis, je suis content d'être Kinois et tout ce que j'essaie de faire c'est à partir de Kinshasa. Cela ne m'offre peut-être pas le nombre d'opportunités que j'aurais souhaité fougueusement, mais ce que j'ai, je m'en contente et je vis, j'y suis bien.

LCK. : Qu'y a-t-il de séduisant dans les images qu'offre Mpiak'corona ?

YBA. : Le clip, même s'il a pour sujet les conséquences d'une crise, il y a le décor, cette parcelle des quartiers populaires, une cour commune qui traduit la réalité kinoise. Les voisines, l'enfant souriant, Mpaka Paulo mâchouillant tranquillement son bâtonnet en bois au coin de sa bouche. Une ambiance chaleureuse bien que l'enfant maugrée à cause du manque de nourriture sur le plateau. A la place, il voit des câbles de batterie. Ensuite, c'est lui que l'on aperçoit joyeux et dansant. C'est comme cela que vit et se raconte Kinshasa. Kinshasa, ce n'est pas l'ère de la misère, mais l'heure d'un bonheur créé au quotidien. Nous créons et fabriquons nos propres bonheurs avec une résignation. J'ai pensé ce clip, parce que je suis singulièrement le scénariste, j'écris le synopsis, je suis le directeur artistique et collabore avec des professionnels de l'image, mais je participe aussi au montage. En réalité, je suis co-réalisateur de mes clips. Mais cette fois pour arriver à bon port, j'ai eu la chance de m'entourer des génies comme Jimmy Tissanabo qui jusque-là ne travaillait que dans le cinéma. Mpiak'corona est son premier clip. Et j'ai eu comme monteur Francis Mafuta. Ce que j'adore chez l'un comme chez l'autre, c'est leur flexibilité, ils savent écouter. Il a fallu une complicité auditive mais aussi cardiaque pour produire un résultat comme celui-là. Il y a cet autre génie, Mba Numérateur en tandem avec Electro Vincent, qui m'a aidé à construire le décor partant de mon naming original, Yekima, pour produire ce fac-similé grandeur nature vu en arrière-plan. Les bidons, c'est aussi lui. Hirdis Mwabilu, le jeune styliste venu de Lubumbashi qui m'habille actuellement a travaillé sur le tableau en pagne du fond et le masque en pré-servatifs qui livre aussi un message. Le clip a pour rôle d'imposer aux gens des images alors qu'eux-mêmes peuvent se créer les leurs en écoutant la musique. Je respecte la créativité imaginaire de l'auditeur, de sorte que je laisse certaines images déclencher des compréhensions collectives.

Propos recueillis par Nioni Masela

SANTÉ

Les agents de l'hôpital général Adolphe-Sicé menacent d'aller en grève

Le personnel de cet hôpital revendique le paiement de trois mois de salaire sur les huit impayés.

Les agents de l'hôpital général Adolphe Sice se sont réunis la semaine dernière en assemblée générale extraordinaire pour évaluer le cahier des revendications sur leur situation sociale transmis depuis le 13 décembre 2019 à l'administration de cette structure sanitaire. Au cours de cette assemblée, ces agents ont exigé le paiement de trois mois de salaire à compter du 10 août sur les huit mois impayés. Et par la même occasion, ils ont lancé un préavis de grève si la situation ne change pas. Malheureusement, ces travailleurs constatent que les différentes démarches menées auprès de leur administration en vue de l'amélioration de leurs problèmes socioprofessionnels n'ont rien produit. « Depuis que le cahier des charges a été déposé, il n'y a pas eu de suite. Raison pour laquelle les travailleurs ont tenu une assemblée générale à l'issue de laquelle il a été demandé de lancer un préavis de grève qui a d'ailleurs expiré ce 10 août », a déclaré un travailleur.

Avec cette menace, le syndicat de l'hôpital a informé la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC) qui a ensuite enjoint ces agents mécontents de remettre leur grève à plus tard. Ainsi, un rendez-vous a été pris entre la CSTC et l'administration de cette structure sanitaire d'ici le 12 août afin de remédier à cette situation. Il faut dire qu'à côté de cette revendication figurent en bonne place d'autres dossiers brûlants parmi lesquels la régularisation de la situation administrative de tous les agents contractuels et des stagiaires en dépassement de la période de stage.

Aussi, quelques insuffisances techniques ont-elles été relevées au niveau du comité technique départemental pour la riposte au coronavirus, à savoir la rupture répétée des équipements de protection contre la covid-19, un plateau technique obsolète et insuffisant, le non-paiement de la prime de motivation relative à la pandémie du coronavirus. Notons qu'une autre assemblée générale sera convoquée au sortir de cette réunion entre la CSTC et l'administration de l'hôpital général Adolphe-Sicé. Et à défaut de négociation, les agents de cette structure sanitaires seront appelés à enclencher la grève.

Hugues Prosper Mabonzo

ARTS DE SCÈNE

Le festival international Kimoko reprend ses activités

La 13e édition du festival international de théâtre Kimoko prévue pour juin et juillet dernier va finalement se dérouler sous une forme inédite avec des activités en « happening » dès la fin du mois d'août tout en respectant les gestes barrières.

L'annonce a été faite par le comité d'organisation dudit festival qui s'est réuni, le 8 août, au quartier Tchimbamba dans le 1^{er} arrondissement Emery-Patrice-Lumumba sous la présidence de Chardin Alphonse Kala.

Des créations de spectacle, des saynètes et diverses autres activités seront menées dans les quartiers et autres lieux publics fréquentés tels les marchés. Ces petits spectacles ou « happening » seront filmés et diffusés en direct via les réseaux en ligne tels Facebook, Instagram, You Tube, une façon de dire au public ce qui se fait et que le festival vit en dépit de la pandémie qui a considérablement affecté leur activité, a dit Je'hf Biyeri, directeur artistique du festival. En guise de lancement des activités, des lectures de textes, de poèmes de Huguette Ganga Massanga, Chardin Kala, du regretté Maxime Kibongui ont été faites. Des textes qui seront présentés sous forme de saynètes dans les différents lieux choisis.

Pour Je'hf Biyeri, en programmant ces activités culturelles, les organisateurs de Kimoko veulent faire passer le message



Les membres comité d'organisation présentant Kimoko/DR

selon lequel nous devons apprendre à vivre avec la covid-19 mais en respectant les mesures barrières édictées par les autorités pour ne pas contracter la maladie et ne pas contaminer les autres. Par ces happenings, on essaie de redonner la joie aux gens et leur permettre à nouveau de rigoler un peu même s'il y a la maladie. Pendant deux semaines et demie, les fêres des arts de la scène vont suivre des spectacles dans des lieux inédits.

Signalons que le festival in-

ternational Kimoko (rassemblement) est un rendez vous annuel des arts de la scène exécutés par des artistes venant du monde entier qui mettent l'Afrique à l'honneur. Kimoko présente au public une diversité de spectacles ouverts à tous et gratuits dans différents sites de la ville de Pointe-Noire. Des ateliers de création sont aussi proposés au public tout comme les expositions et les conférences débats sur l'art et la culture.

Hervé Brice Mampouya

NÉCROLOGIE

Les enfants Essimba Assounga et famille ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de la disparition de leur mère et épouse Essimba Assounga Engambé Annie (née Engambé Annie) survenu le 31 juillet 2020, à Brazzaville. Le deuil se tient au n° 136 de la rue Ankou, à Talangaï, quartier Jamaïque. Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.



IN MEMORIAM

13 août 2019 - 13 août 2020 !
Voici une année que le Seigneur a rappelé à lui sa fille Thongo Pembé Marie-Delphine "PMD", l'arrachant ainsi à la tendre affection des siens.
Le colonel d'aviation à la retraite Tsoumou Georges Black-Jo et les enfants Tsoumou prient tous ceux qui ont connu leur épouse et mère d'avoir en ce jour une pensée pieuse pour elle. « Dieu a donné, Dieu a repris. En toute chose rendons lui grâce ».



14 août 2019 - 14 août 2020
Mwana Ngoulou-Ngoulou Issongo,
Voici 365 jours que tu nous quittais à l'âge de 99 ans. Nous tes enfants, petits-fils et arrière petits-fils nous ne t'oublierons jamais. Pour nous tu n'es pas morte, mais tu es passée de l'autre côté. Repose en paix.



La Grande famille « Bissi Ndamba de Mpika », les enfants et petits-enfants Bilombo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur parent, père, oncle et grand-père André Bilombo, inspecteur d'enseignement à la retraite, survenu le dimanche 26 juillet 2020 à Brazzaville à l'âge de 91 ans.
Lieu : La veillée se tient à la rue Lampakou au n° 727, au Plateau de 15 ans - Brazzaville.
Référence : Av. Loutassi, arrêt de bus Eden, vers 5 à SEC.

ADJONCTION DE NOM

On m'appelle OSSETE Elvis germain et je souhaite m'appeler désormais OSSETE ONGAGNA Elvis germain
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'y opposer dans un délai de trois mois.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

VIE ASSOCIATIVE

Sodios organise une rencontre sur les droits des veuves

L'association Sodios et le Groupe de réflexion contre les violences faites aux femmes ont tenu, le 8 août, une conférence-débat au village touristique à Djeno dans le 6^e arrondissement Ngoyo sur le thème «Veuvage entre tradition et modernité».

Animée par Jessica Mamoni Goma, magistrat au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire et Mme Bernadette Bephangayahou, présidente de l'association sodios (Solidarité, disponibilité des oeuvres sociales), la conférence-débat a eu pour but d'échanger avec les veuves sur leurs droits et recueillir les différents témoignages sur leur condition de veuvage pour en faire, le cas échéant, un plaidoyer. Lors de sa communication axée sur la veuve, tel que le définit le code de la famille au Congo, les rites de veuvage, les successions et le droit de maintien dans les lieux, Jessica Mamoni Goma a dit que la veuve est toute femme qui a contracté un mariage à l'état civil avec son conjoint. Le pré-mariage ou la dot ne sont pas pris en compte dans ces dispositions. Elle a renchéri que le pré-mariage ne peut excéder cinq ans puisqu'après les deux conjoints ont l'impérieux devoir de se marier. Les rites de veuvage ne sont pas obligatoires, a-t-elle ajouté, et ne peuvent s'imposer



Les associés de Sodios à Djeno/Crédit photo Adiac

de facto à la veuve. Pour la juriste, en matière de succession, la veuve a des droits aussi tout comme les enfants et la famille du défunt mari. « De nombreuses familles outrepassent leurs droits et ne respectent pas les textes ni la veuve en profitant de la fragilité de celle-ci pendant le veuvage. Pour que les choses bougent, les veuves doivent venir voir

les juges, dénoncer les abus qu'elles subissent et ensemble nous pouvons engager les procédures judiciaires prévues par la loi », a-t-elle conseillé. Et d'ajouter que la veuve, jusqu'à un an après la disparition de son époux, peut rester dans la maison sans être dérangée selon les textes. Elle est libre après cette période de faire un autre choix. Jessica Mamoni Goma a poursuivi

que la veuve n'est pas un objet qui rentre dans la succession et certains beaux-parents obligent la veuve de se remariar dans leur famille. Les traditions sont à la base de certaines violences faites sur les veuves d'où la nécessité d'associer aux prochains échanges les chefs de quartiers, les chefs de famille pour que les dispositions contenues dans le Code de la famille soient intériorisés

par tous, a-t-elle conclu. Contente de voir beaucoup de femmes à ces retrouvailles, Bernadette Bephangayahou a signifié que le veuvage n'est pas une fatalité. Les veuves doivent cesser d'avoir peur de leurs belles-familles. Elles doivent faire valoir leurs droits prévus par le Code de la famille et dénoncer toutes les violences qu'elles subissent. Les associations, les affaires sociales, etc. sont là pour les accompagner. Pour elle, les veuves doivent chercher à s'autonomiser en exerçant des activités génératrices de revenus pour bien s'occuper de leur progéniture. Aux jeunes filles qui vivent sous un même toit avec leurs compagnons, la présidente de Sodios les a exhortées d'officialiser leur union par un acte de mariage délivré par un administrateur-maire d'arrondissement, après cinq ans de pré-mariage Cette rencontre organisée en différé de la journée internationale de la veuve a édifié les veuves sur leurs droits.

Hervé Brice Mampouya

VOIRIE URBAINE

Des épaves de voitures encombrant les rues

La circulation des piétons et des véhicules à Pointe-Noire est gênée par la présence dans les rues des épaves abandonnées de véhicules, des lavages et parkings.



Une carcasse d'un véhicule abandonnée rendant la rue impraticable et y pousse même de l'herbe à cet endroit

Aucun arrondissement de la ville de Pointe-Noire n'est épargné par cette triste réalité qui tend à devenir une habitude normale. Et les propriétaires de ces épaves et lavages ne sont pas inquiétés pour autant. Dans des quartiers, on enregistre des querelles à l'image de ce qui s'est passé, le lundi 10 août, dans le quartier Makayabou où un propriétaire d'un parking devenu aussi lieu de dépannage des véhicules s'est disputé avec son voisin immédiat pour obstruction de la voie par les véhicules qui y étaient. Ce dernier n'arrivait pas à faire sortir sa voiture de la parcelle.

Ces épaves de voitures abandonnées aux abords des rues sont aussi devenues des refuges, surtout dans des endroits non éclairés, des bandits et voleurs. «Pour la sécurité, la bonne circulation, la salubrité et l'aération de la ville, les autorités locales ont donc intérêt à prendre des mesures conséquentes afin de mettre fin à cette pratique qui est devenue très courante dans la ville », a dit un Ponténégrin visiblement déçu.

Faustin Akono

HANDBALL DAMES

L'équipe congolaise, deuxième au classement général du palmarès de la CAN

Le Congo occupe la deuxième place du classement des cinq équipes féminines qui ont dominé la scène internationale lors des différentes CAN de 1974 à 2018.

Malgré sa contre-performance depuis plus d'une décennie, l'équipe congolaise demeure parmi les cinq meilleures équipes du palmarès du handball continental à côté de l'Angola, la Tunisie, la Côte d'Ivoire et le Nigeria. La première Coupe d'Afrique des nations (CAN) de handball féminin a été remportée par l'équipe tunisienne en 1974, puis en 1976, talonnée de près par les Congolaises qui ont décroché cette année-là la médaille d'argent. Ces dernières ne sont pas restées en seconde place bien longtemps avant de détrôner le titre à leurs adversaires en 1979. Fortes de cette réussite, elles ont enchaîné les victoires successivement en 1981, 1983 et 1985.

En 1987 à Rabat au Maroc, c'était le tour des ivoiriennes de prendre la médaille d'Or en laissant la troisième place du classement aux Congolaises et la quatrième aux tunisiennes. Mais, en 1989, elles sont surprises par les Angolaises qui ont fait une remontée fulgurante. Elles sont passées de l'avant-dernière place (5e) occupée au classement durant deux éditions successives (1985 et 1987), au top du classement final. C'était la première victoire de l'Angola qui avait occupé la dernière place lors de sa première participation en 1983.

En 1991, l'Angola a perdu sa place de favorite en faveur du Nigeria mais est revenu au-devant de la scène l'année suivante (1992) puisque la Cahb avait décidé d'organiser ses compétitions les années paires. Pendant ce temps, les Congolaises n'ont pas baissé les bras. Au contraire, elles ont remonté la pente de médaillées de bronze, pour deux médailles d'argent successivement, de 1991 à 1992.

Mais, contre toute attente, la Côte d'Ivoire reprend du poil de la bête et quitte la sixième place du classement pour la troisième place (durant ces deux ans : 1991 à 1992). Elles sont deuxièmes derrière les Angolaises en 1994 avant de remporter triomphalement la Coupe d'Afrique en 1996.

C'était le dernier sacre des Ivoiriennes. En 1998, les Angolaises ont repris la Coupe d'Afrique des nations et sont demeurées championnes d'Afrique jusqu'en 2012. 2014 a été le retour des tunisiennes, premières médaillées d'or de l'histoire du handball africain, longtemps restées loin du trophée. L'Angola qui s'était laissé devancer récupère son titre de championne d'Afrique de 2016 à 2018. La prochaine CAN dames initialement prévue pour décembre 2020 a été reportée au 11 Juin 2021 en raison du coronavirus.

Championnat d'Afrique des nations
Palmarès des équipes

Angola
Médaille d'or : 1989, 1992, 1994, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2016, 2018

Médaille d'argent : 1991
Médaille de bronze : 1996, 2014

Congo Brazzaville
Médaille d'or : 1979, 1981, 1983, 1985
Médaille d'argent : 1992, 1998, 2000

Médaille de bronze : 1976, 1987, 1989, 1991, 2006, 2008

Tunisie
Médaille d'or : 1974, 1976, 2014
Médaille d'argent : 1981, 2006, 2010, 2012, 2016
Médaille de bronze : 2000, 2002

Côte d'Ivoire
Médaille d'or : 1987, 1996
Médaille d'argent : 1985, 1989, 1994, 2002, 2008
Médaille de bronze : 1992, 1998, 2004, 2010

Nigeria
Médaille d'or : 1991
Médaille d'argent : 1983
Médaille de bronze : 1981

Charlem Léa Itoua

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Terre d'École : démarrage du chantier

L'association Terre d'École Congo, la République du Congo et les membres du groupe contracteur (TOTAL E&P Congo, Chevron Overseas (Congo) Limited, SNPC) ont lancé, lundi 10 août 2020, les travaux de construction du 1er campus Terre d'École qui portera le nom Christophe de Margerie, ancien PDG du groupe Total décédé tragiquement.

L'association Terre d'École Congo a l'honneur d'annoncer que le démarrage des travaux de construction du 1er Campus Terre d'École à Kintélé ce lundi 10 août. L'ouvrage a été confié en accord avec la République du Congo et le groupe contracteur à la société MBTP Congo. La surface des bâtiments de plus de 8000 m² de surface répartis sur un terrain de 15 hectares dont 10 hectares de forêt, accueillera 600 élèves du CP à la terminale ménageant des terrains que les enfants devront cultiver à partir des connaissances locales transmises de génération en génération pour la préservation de l'environnement, la qualité des eaux et le climat.

« Je suis fier que ce projet qui me passionne depuis de nombreuses années prenne vie au Congo. Le 1er campus Terre d'École sera un centre de vie à la fois pour les élèves inscrits, mais aussi pour les familles installées localement qui bénéficieront de cours de formation du soir », indique Maria Maylin, présidente de Terre d'École Congo. Elle ajoute « Le Campus de Kintélé portera les valeurs que je défends depuis toujours : celle de la mixité sociale, celle de la protection de l'environnement, du climat et des traditions, celle d'une éducation ouverte sur le monde. Sans l'éducation, l'humanité est dé-



Démarrage ChantierDR

faillante. »

Terre d'École est un nouveau projet éducatif destiné aux élèves des classes primaires, secondaires et du lycée, dont l'objet est d'associer aux programmes scolaires classiques, la connaissance des cultures vivrières locales tout en sensibilisant et aidant les enfants à acquérir les bonnes attitudes pour

protéger leur environnement et contribuer à l'autosuffisance alimentaire du plus grand nombre. Terre d'École est un projet novateur dans le sens où il allie à la fois un enseignement avec des bases scientifiques grâce au soutien d'une équipe de chercheurs francophones, mais aussi et surtout, l'intégration des traditions ancestrales locales que les élèves

devront recenser, assimiler et mettre à profit pour les cultures qu'ils décideront.

Terre d'École favorise le développement durable dans la mesure où son programme scolaire place les coutumes et les connaissances ancestrales au cœur de l'enseignement dispensé, les méthodes occidentales ne servant qu'à donner du sens aux

« Le Campus de Kintélé portera les valeurs que je défends depuis toujours : celle de la mixité sociale, celle de la protection de l'environnement, du climat et des traditions, celle d'une éducation ouverte sur le monde. Sans l'éducation, l'humanité est défailante. »

pratiques.

Le projet Terre d'École a été officiellement lancé en juin 2012 lors du congrès de la Terre RIO+20 grâce au soutien et aux efforts sans relâche de son président fondateur, Mr Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo.

« Terre d'École est un projet citoyen qui a vu le jour grâce à l'engagement de deux personnes », tient à souligner Mme Maria Maylin, présidente de l'association Terre d'École Congo qui ajoute : « lorsque j'ai présenté le projet au président de la République du Congo, Mr Denis Sassou N'Guesso, j'ai tout de suite obtenu son adhésion. Il a d'ailleurs accepté d'être le président fondateur du projet. Je garde aussi une intense émotion de la rencontre avec M. Christophe de Margerie, ancien président du groupe Total qui a disparu tragiquement en 2014, et qui a mobilisé ses équipes congolaises afin de nous apporter le soutien nécessaire. J'ai donc tenu à ce que notre 1er Campus porte son nom. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux membres du groupe contracteur qui permettent à ce projet de voir le jour. Nous commençons aujourd'hui les travaux de construction, aboutissement de nombreux mois de travail. »

ETOILE DU CONGO

Le projet de modernisation du siège à l'étude

Les dirigeants de l'association sportive Etoile du Congo ont exprimé leur volonté d'entreprendre une série de travaux en vue de rendre le siège de l'équipe plus moderne dans l'une des délibérations.

La date des débuts des travaux ni la durée n'est pas encore connue. Mais le projet a été présenté lors du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 2 août. Dans les prévisions, les dirigeants de l'Etoile du Congo ont à cœur la volonté de transformer l'une de ses salles à la galerie du club dans laquelle se-

ront exposés tous les trophées gagnés par toutes les sections ainsi que les photos des anciens dirigeants y compris celles des anciens et joueurs actuels, ont-ils décidé dans la délibération portant sur la reconstitution du patrimoine de l'Etoile du Congo. La première démarche à entreprendre pour réussir ce

projet consisterait à retrouver tous les trophées (Coupe Marien-Ngouabi) aux mains des tiers, et les photos et autres objets concernant le club.

En dehors de la galerie, l'Etoile du Congo prévoit aménager d'autres salles pour la musculation puis transformer l'autre en boutique de l'Etoile du Congo dans laquelle seront vendus les maillots, survêtements, écharpes aux couleurs de l'équipe puis une salle de musculation.

Une autre salle servira, quant à elle, à la cafeteria équipée d'un poste téléviseur. D'autres travaux visant à rendre ce siège plus moderne consisteront à faire des retouches intérieures notamment la peinture, électricité, plomberie et les ouvertures, à moderniser la cuisine ainsi que la réfection de l'internat. Le projet a été certes présenté. Encore faut-il trouver les moyens pour l'amener à terme.

James Golden Eloué



A l'étage, le siège de l'association sportive Etoile du Congo/Adiac

TÉLÉCOMMUNICATION

La société Huawei va construire son nouveau site à Brazzaville

Le géant mondial des technologies de l'information et de la télécommunication a obtenu un terrain (d'une superficie de 6364,68 m²) au port de Brazzaville, pour installer ses bureaux et équipements.

Le futur siège de la société Huawei sera construit sur une partie du domaine appartenant à l'ex-ATC (Agence Transcongolaise des Communications) et de l'ancien hôtel Cosmos, dans l'arrondissement 3 Poto-Poto. Deux décrets pris en conseil des ministres, le 24 mai 2017, précisent les modalités de vente de ce domaine public référent de la parcelle 9, bloc 20 du plan cadastral de la ville.

Actuellement, le domaine concerné abrite une agence du Guichet unique de dédouanement, les bâtiments délabrés de l'ancien hôtel Cosmos. Une délégation de la société Huawei s'est entretenue la semaine dernière avec les occupants du site, pour les informer de son intention de démarrer les travaux. Les deux camps poursuivent les discussions, par exemple, sur la relocalisation des douaniers du Beach et de l'équipe de la Banque postale du Congo travaillant dans le même local du Guichet unique de dédouanement.

Concernant la nature exacte des activités prévues sur le site et sa capacité d'accueil, la rédaction des Dépêches de Brazzaville a tenté en vain d'entrer en contact avec les dirigeants sociaux de Huawei. Actuellement, l'entreprise ne dispose pas d'un siège fixe à Brazzaville. Elle a installé certains de ses bureaux à la cité du camp Clairon.

Présente au Congo depuis 2006, la société Huawei accompagne le gouvernement dans le maillage des infrastructures de télécommunications de base, l'implantation de sa stratégie nationale de développement de l'économie numérique, et la formation des jeunes à travers son programme phare « Seeds for the future ». Dans le cadre du projet national du déploiement de la fibre optique et de l'interconnexion du pays avec ses voisins, elle s'occupe de l'installation des équipements de transmission du signal optique et d'énergie.

Fiacre Kombo